

Du Grenelle à Leipzig: vers une ville durable



Certu

Les enjeux d'environnement

Changement climatique

- Émissions de gaz à effet de serre

Épuisement des ressources naturelles

- Pétrole
- Matières premières (minerais)

Biodiversité en recul

- Espèces menacées

Dégradation de la ressource en eau

- Quantité
- Qualité (rejets, déchets)

Du global au local

Au plan international

- Déclaration de Rio sur le développement durable (1992)
- Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (1997)

Au plan européen

- Stratégie de l'Union pour le développement durable (2001)
- Agenda territorial de l'UE et charte de Leipzig (2007)
- Paquet climat (Poznan - 2008)

Au plan national

- Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement

1 Processus participatif ascendant

- Innovant :
 - Dispositif national et local
 - Implication de tous les acteurs
 - Dispositif de débats et d'écoute
 - Mobilisation des NTIC
- Reproductible à l'échelle locale
- Payant : vote du Grenelle 1 à la quasi unanimité de l'assemblée nationale

2 Des résultats

- 268 engagements portés par le Président de la république
- Mesures immédiates ou transitoires
- Lois Grenelle 1 et 2
- Plan Ville durable

Un processus participatif

Association de 5 collèges :

- État : administration, établissements et sociétés publics
- Élus : parlementaires, associations de collectivités (AMF, ADF, ARF, ADCF etc,)
- Employeurs (associations et ordres professionnels)
- Salariés (syndicats)
- Associations pour la protection de l'environnement

Une mobilisation sans précédent :

- 19 réunions en région, plus de 16900 participants
- 8 forums internet, 72000 visites, plus de 11000 contributions
- Débats à l'assemblée et au sénat
- 31 conseils et comités d'organisme consultés
- Des centaines de propositions

Le Grenelle de l'environnement

GROUPES DE TRAVAIL ET TABLES RONDES

6 groupes de travail

- lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie
- préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- instaurer un environnement respectueux de la santé
- adopter des modes de production et de consommation durables
- construire une démocratie écologique
- promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité

4 tables rondes finales

- Lutter contre le changement climatique
- Santé et environnement
- Préserver la biodiversité, les ressources naturelles
- Instaurer une démocratie écologique

Les Comités opérationnels

Des comités chargés de proposer les mesures de mises en œuvre des 268 engagements.

Présidés par des élus ou des hauts fonctionnaires

Composés de tous les acteurs concernés issus des 5 collèges

Assistés d'universitaires et d'experts du domaine

Les 33 COMOP

- 1- bâtiments neufs
- 2- logements sociaux
- 3- bâtiments existants
- 4- État exemplaire
- 5- transports multimodaux
- 6- rail (LGV, classique)
- 7- transports urbains
- 8- véhicules performants
- 9- urbanisme
- 10- énergies renouvelables
- 11- trame verte et bleue
- 12- mer, littoral
- 13- apiculture
- 14- agriculture biologique
- 15- agriculture productive
- 16- forêt
- 17- eau
- 18- bruit
- 19- veille sanitaire
- 20- plan national de santé environnement
- 21- veille environnementale
- 22- déchets
- 23- consommation
- 24- représentativité des acteurs
- 25- entreprises
- 26- éducation
- 27- outre-mer
- 28- collectivités exemplaires
- 29- contribution énergie-climat
- 30- recherche
- 31- économie de fonctionnalité
- 32- expertise
- 33- air et atmosphère

Le COMOP Urbanisme

Piloté par Jean-Paul Alduy (sénateur) et Michel Piron (Député)

Secrétariat par Philippe Quévremont et Nicolas Ferrand

Participants :

- associations d'élus (AMF, ADCF, etc.)
- FNAU, FNCAUE
- urbanistes (CFDU, OPQU, OGE, CNOA)
- professionnels de l'aménagement (SNAL, FNPC etc.)
- Financeurs (CDC, Crédit foncier)
- profession agricole (FNSAFER, Chambre d'agriculture, etc)
- ONG (France Nature Environnement)
- experts
- administrations

Les engagements du Grenelle : *un urbanisme plus efficace et plus équitable*

N° 48 : un programme ambitieux de reconquête des centres ville en déclin

N° 49 : un programme volontariste d'écoquartiers impulsé par les collectivités locales

N°50 : un nouveau cadre législatif soulignant le rôle majeur des collectivités locales

- Prise en compte du changement climatique
- Planification globale de l'urbanisme
- Réorientation de la fiscalité et des incitations fiscales et financières

N°72 : assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles

Évaluation environnementale et indicateurs

1- renforcer l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

2- développer des indicateurs de consommation de l'espace

3-conditionner l'ouverture à l'urbanisation à étude d'impact et desserte par les TC

- Renforcer l'opposabilité des SCOT
- Soumettre la programmation d'équipements d'importance à compétence intercommunale
- Subordonner les autorisations d'implantation commerciale à un niveau de population adéquat
- Conditionner les projets structurants à des contraintes environnementales plus strictes

4- développer une méthode de « bilan carbone » des documents d'urbanisme

Documents d'urbanisme

- 5- généraliser les SCOT sur les territoires à enjeux
- 6- améliorer le caractère opérationnel des SCOT (zones de densification environnementale)
- 7- indiquer dans les PLU la prise en compte des SCOT
- 8- articuler SCOT et politiques territoriales contractualisées
- 9- encourager les PLU intercommunaux
- 10- évaluation périodique des documents d'urbanisme au regard de leurs objectifs
- 11-étendre la portée des SCOT
- 12- actualiser le RNU
- 13- renforcer l'incitation financière à élaborer un SCOT

Fiscalité

14- regroupement des 8 taxes d'urbanisme existantes

15- ne pas favoriser l'étalement urbain par une fiscalité désavantageuse pour la ville dense

Eco-quartiers

16- Lancer un appel à projets afin de mutualiser les expériences en cours

17- Définir ultérieurement un référentiel partagé afin de ne pas laisser le concept aux seules mains du marketing

La nature en ville

18 – prise en compte de la trame verte et bleue
et protection de la biodiversité

Reconquête des centres villes en déclin

19- intégrer les principes du développement
durable dans le programme ANRU

20- accroître l'implication des comités de
quartiers

La loi Grenelle 1

Projet de loi adopté par l'assemblée nationale en première lecture le 21 octobre 2008 par 526 voix contre 4.

Loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
50 articles

Contenu du Grenelle 1

Titre 1 : lutte contre le changement climatique

- réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- urbanisme
- transports

Titre 2 : biodiversité, écosystèmes et milieux naturels

- Maintenir et développer la biodiversité
- Retrouver une bonne qualité écologique des eaux
- Une agriculture et une sylviculture (,,,) durables
- Gestion intégrée de la mer et du littoral

Titre 3 : prévention des risques et des déchets

- L'environnement et la santé
- Les déchets

Titre 4 : Etat exemplaire

Titre 5 : gouvernance, information et formation

Chapitre urbanisme

Prise en compte des questions de climat, d'énergie et de biodiversité dans l'article L 110 (premier article du code de l'urbanisme)

Étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables en plus des études d'impact pour les opérations d'aménagement (L 300,1) qui y sont soumises.

Extension de la Participation pour Voiries et Réseaux au financement des transports collectifs

Projet de loi Grenelle 2

Prise en compte des questions de climat, d'énergie, de biodiversité et d'agriculture dans les documents d'urbanisme : DTA, SCOT et PLU

Institution d'un volet programmation dans les documents d'urbanisme : SCOT et PLU

Objectifs chiffrés de réduction de la consommation des terres agricoles et naturelles

Mesures favorisant la densité, notamment aux abords des arrêts de lignes de transport

Institution de schémas régionaux « climat, air, énergie »

Le Plan Villes durables

1- A l'échelle du quartier: un concours EcoQuartiers afin de rassembler les projets de qualité au sein d'un « club opérationnel ».

2- A l'échelle de la ville: 5 à 7 projets portés par les collectivités locales en partenariat avec les acteurs de la ville qui seront les emblèmes de la politique de développement durable menée par les villes françaises.

3- Un appel à projets « transports collectifs » pour aider les collectivités à accélérer le développement de TCSP pour multiplier par 6 la longueur de ces axes de transports

Concours EcoQuartiers

Critères fondés sur les 3 piliers du développement durable . Exemplarité attendue sur:

- Eau
- Déchets
- Biodiversité
- Mobilité
- Sobriété énergétique et énergies renouvelables
- Densité et formes urbaines
- Écoconstruction

16 février 2009 : date limite des candidatures

15 juin 2009 : annonce des résultats

Démarche EcoCités

Cibles :

- Projet relevant d'un EPCI compétent en urbanisme ou en voie de l'être
- Aire urbaine de plus de 100 000 habitants
- Croissance attendue dans 20/25 ans : 30% ou 50 000 habitants

Critères :

- 3 piliers du développement durable
- Qualité du dispositif opérationnel

30 mars 2009 : date limite de remise du dossier d'intention

Instruction sur le mode itératif d'un dialogue Etat/EPCI

Appel à projets « transports urbains »

Projets éligibles :

- métros, tramway, bus à haut niveau de service (BHNS)
- Travaux à engager d'ici fin 2011
- Aides cumulables avec les CPER dans les limites suivantes

Montant de la subvention :

- BHNS électriques : 25 % pour 8 M€/km
- BHNS thermiques : 20% pour 5 M€/km
- Tramways : 25% pour 20M€/km
- Métros : 15% pour 20M€/km
- Pôles d'échanges : 15%
- Parkings à vélos : 15 %

La charte de Leipzig

Une charte sur la ville durable signée par les 27 ministres du développement urbain de l'UE en mai 2007.

Volet urbain de l'agenda territorial de l'UE signé le même jour.

Initiative des Etats membres au bénéfice des villes après concertation avec leurs représentants

Pas de portée juridique mais un signal politique fort

Les enjeux de la ville durable

70% de la population vit en ville en Europe
(80% dans les aires urbaines françaises)

Les villes constituent l'armature polycentrique
du territoire de l'Europe

Les villes sont des lieux d'accumulation de:

- Richesses culturelles
- Flux de biens, de personnes, d'information
- Richesses économiques et financières
- Savoirs et d'innovations techniques
- Pauvreté et faiblesse d'instruction
- Émissions de gaz à effets de serre
- Production de déchets et pollutions diverses

Contenu

Pour une politique de développement urbain intégrée :

- Création et préservation d'espaces publics de qualité
- Modernisation des réseaux d'infrastructure et augmentation du rendement énergétique
- Politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation

Pour un intérêt particulier aux quartiers défavorisés :

- mise en valeur des qualités urbanistiques
- Politique active d'enseignement et de formation en faveurs des enfants et des jeunes
- Mise en place de système de transports urbains performants accessibles à tous

Engagements de la PFUE

Proposition de mise en œuvre opérationnelle de la charte de Leipzig par l'élaboration d'un référentiel européen de la ville durable approuvée par les 27 ministres du développement urbain le 25 novembre 2008

La France conduira les travaux de construction de ce référentiel avec engagement de livraison en 18 mois.

Concertation avec les associations européennes de villes et constitution d'un groupe de villes tests dans le cadre du programme URBACT.

Premières approches

Un outil de questionnement simple, ouvert, flexible et adaptable aux contextes locaux.

Aucune obligation: des questions et des indicateurs laissés au libre choix des villes

Un outil d'échanges d'expériences

Un outil de support au débat local entre les acteurs de la ville

Une architecture fondée sur la construction de 3 thésaurus :

- Questions
- bonnes pratiques
- indicateurs

Conclusion

De Rio à Kyoto puis Poznan, du Grenelle à Leipzig la France s'est engagée dans un ambitieux programme de promotion de la ville durable.

Les villes n'ont pas attendu l'État pour s'engager dans de fructueuses démarches de développement durable.

La crise financière qui vient s'ajouter aux questions environnementales et à la crise du logement invite à accentuer l'approche intégrée des politiques urbaines.